

Nouveaux Cahiers du socialisme

Nouveaux
Cahiers du
socialisme

Les mouvements populaires doivent prendre l'initiative contre le racisme systémique

Entrevue avec Will Prosper

Pierre Beaudet

Number 20, Fall 2018

Les groupes populaires face à l'État

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/89264ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif d'analyse politique

ISSN

1918-4662 (print)

1918-4670 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Beaudet, P. (2018). Les mouvements populaires doivent prendre l'initiative contre le racisme systémique : entrevue avec Will Prosper. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (20), 39–43.

Tous droits réservés © Collectif d'analyse politique, 2018

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Les mouvements populaires doivent prendre l'initiative contre le racisme systémique

Entrevue avec Will Prosper

Pierre Beaudet
Rédacteur des NCS

En mai 2017, une cinquantaine de groupes populaires et de syndicats ont créé la Table de concertation contre le racisme systémique. L'initiative a vu le jour lorsque le gouvernement libéral a honteusement enterré le projet d'une commission de l'Assemblée nationale qui devait explorer la problématique. Le Parti libéral a en effet jugé que ce terrain était glissant. La Coalition avenir Québec et le Parti québécois semblaient en effet faire du kilométrage en accusant les libéraux de faire du racisme « à l'envers », en faisant passer les Québécoises et les Québécois de souche comme une bande de racistes invétérés. Québec solidaire a été le seul à s'opposer à cet enterrement de première classe d'une question qui devrait pourtant être décortiquée pour arriver à des solutions. Selon Will Prosper, l'un des initiateurs de cette démarche, le problème empoisonne la société québécoise et plus encore, contamine les mouvements populaires.

P.B. - Le racisme systémique, ce n'est pas seulement en Alabama...

W.P. - Je pense qu'il faut être carrément malhonnête pour nier la profondeur et l'ampleur du problème du racisme au Québec, ce qui ne veut pas dire, en effet, que le phénomène n'est pas pire ailleurs, y compris en Alabama ! Tous les indicateurs vont dans le même sens : le taux de diplomation, le décrochage scolaire, le taux de chômage, le revenu familial moyen, absolument toutes les statistiques démontrent la

même chose : un écart important et persistant entre la population en général et les minorités racisées, à commencer par les Noirs et les Autochtones. En ce qui concerne ces derniers, on commence à comprendre qu'il s'agit d'une situation scandaleuse où les relents de colonialisme sont encore tellement présents¹. Depuis quelques années, le problème affecte d'autres minorités peut-être moins visibles, mais marquées par leur nom, leur habillement ou leur accent.

Évidemment, il y a là le problème de la violence et des « incidents » qui se répètent ici et là contre des personnes racisées, comme celui des politiques de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) qui font en sorte que les enfants des minorités racisées sont enlevés en grand nombre à leurs parents et placés dans d'autres communautés. Au niveau des jeunes, c'est un fait et non une fabulation que les jeunes Noirs ont deux fois plus de chance d'être arrêtés par la police que les jeunes Blancs.

Le Québec n'est pas raciste ? Et pourtant...

- Les personnes dont le prénom est Mamadou, Mohamed ou d'autres à consonance africaine ou arabe ont 60 % moins de chances d'être convoquées à une entrevue d'embauche.
- Depuis 10 ans, la population carcérale autochtone a augmenté de 46 % et celle des Noirs de 90 %.
- En 2012, moins de 6 % des employés-e-s de l'administration municipale montréalaise proviennent des minorités visibles alors que celles-ci constituent 30 % de la population de Montréal.
- Les minorités visibles occupent 2,6 % des postes de haute direction et des conseils d'administration. Les femmes racisées en constituent 0,4 %, et les femmes non racisées 15,1 %.

Source : Table de concertation contre le racisme systémique, <www.racismesystemique.org/>.

P.B. – Et qui fait quoi pour changer cette situation ?

W.P. – On ne peut malheureusement pas dire que la société québécoise, souvent prête à se battre pour ses droits, est trop éveillée sur cette question. Cela surprend dans plusieurs secteurs, y compris le syndicalisme. Les syndicats sont tous contre le racisme. Ils ont souvent des comités qui s'occupent de cela, mais en pratique, on ne voit pas tellement d'action sur le terrain. La question de la discrimination raciale n'est

¹ Voir l'étude de Julia Posca, *Portrait des inégalités socioéconomiques touchant les Autochtones au Québec*, note socioéconomique, Montréal, IRIS, janvier 2018.

presque jamais abordée lors des négociations de convention collective. La discrimination ouverte à l'embauche est illégale, mais comment se fait-il qu'on retrouve si peu de populations racisées dans la fonction publique, aussi bien au niveau provincial qu'au niveau municipal ? Selon plusieurs enquêtes, il manque 25 000 employé-e-s issus des minorités racisées dans les organismes publics du Québec, alors que l'article 3 de la Loi sur la fonction publique stipule que l'effectif des ministères et des organismes publics doit refléter la composition de la société québécoise. Franchement, comment se fait-il que moins de 1,5 % des employés-e-s d'Hydro-Québec soient racisés alors que ceux-ci constituent 11 % de la population québécoise ?

Il faudrait plus que de bonnes intentions, comme des mesures d'action positive, des campagnes de recrutement ciblées et, franchement, des initiatives volontaristes pour changer le fait, par exemple, que moins de 5,9 % des postes de cadres de la ville de Montréal soient confiés à des personnes racisées (30 % de la population montréalaise).

À mon avis, le gouvernement est le plus grand responsable, car il faudrait une législation beaucoup plus vigoureuse pour réellement combattre le racisme et la discrimination. Les entreprises privées et publiques qui évitent par toutes sortes de moyens les minorités devraient être pénalisées, pas seulement avec une tape sur la main.

Le racisme, c'est un système qui favorise un groupe plutôt qu'un autre en se basant sur des catégories sociales qui n'ont aucun lien rationnel entre le mérite ou le démerite individuel. Ce ne sont pas des discours de suprémacistes blancs qui contribuent à cette domination ou à cette exclusion, mais davantage tout un système qui n'est pas conçu pour exclure, mais qui finit par exclure.

Paul Eid, professeur de sociologie à l'UQAM²

P.B. - Y a-t-il des exceptions « heureuses » ?

W.P. – La Société des transports de Montréal a fait beaucoup de travail. C'est visible dans le transport en commun. Des organismes relevant du gouvernement fédéral pensent établir des quotas pour qu'au moins 20 des nouvelles personnes embauchées proviennent des minorités, ce qui serait tout un changement dans le monde des médias, aujourd'hui à 95 % blanc ! Il faut dire que certaines entreprises font également plus pour favoriser l'insertion. Je mentionne en passant la Banque Royale et Gaz Métropolitain (maintenant Énergir). Cependant, la grande majorité des entreprises continuent de feindre que le racisme n'existe pas, ce qui explique la perpétuation des disparités entre les emplois et les salaires.

2 Rima Elkouri, « Lexique. Racisme systémique », *La Presse*, 13 janvier 2017.

P.B. - Et du côté de la gauche ?

W.P. - Je trouve que Québec solidaire (QS) a de bonnes positions de principes, mais je ne le vois pas assez dans la lutte. Les collectifs de QS n'attirent pas beaucoup les personnes racisées. Ils ne sont pas assez sur le terrain. À l'Assemblée nationale, on n'entend pas souvent les membres de QS parler du problème du racisme. L'excellente initiative d'Amir Khadir, qui s'est solidarisé avec les chauffeurs de taxi haïtiens, a été un peu une exception. Il faut rappeler également qu'à la demande de la Table de concertation contre le racisme systémique, Amir a été le premier à demander à l'Assemblée nationale de mettre en place une commission sur le racisme.

Des groupes populaires et le mouvement féministe, notamment la Fédération des femmes du Québec, ont également entrepris toutes sortes de luttes contre la discrimination dont sont victimes les femmes racisées et immigrantes.

Il faudrait cependant faire beaucoup plus. On a l'impression que les organisations progressistes sont timides, de peur d'offusquer certains milieux nationalistes. Pour revenir à QS, on peut penser qu'il veut davantage courtiser les électeurs et les électrices péquistes que les populations affectées par le racisme et la discrimination, ce qui est un peu contradictoire pour un parti qui se prétend à gauche. Certes, QS a vertement dénoncé le dérapage de la soi-disant charte des valeurs du Parti québécois, c'est au moins cela.

Il faut constater que sur le terrain politique, la situation générale est lamentable. Par exemple, à Montréal, 7 des élus-e-s sur 103 proviennent des minorités racisées. C'est triste à dire, mais Projet Montréal est moins présent dans les communautés, qui ont d'ailleurs voté majoritairement pour Coderre et qui restent liées par divers réseaux clientélistes au Parti libéral tant au niveau fédéral que provincial.

Motion déposée à l'Assemblée nationale par Amir Khadir, le 8 février 2017

Que les membres de l'Assemblée nationale saisissent que le racisme systémique repose sur l'organisation de la société et non sur les individus qui composent la société ;

Que l'Assemblée nationale constate que la discrimination et le racisme systémique ont notamment pour effet d'appauvrir, de judiciariser, de stigmatiser et d'exclure des citoyennes et des citoyens québécois ;

Qu'elle affirme que le racisme et la discrimination portent atteinte aux droits et libertés de la personne ;

Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'instituer une Commission sur le racisme systémique.

P.B. - Comment aller plus loin justement ?

W.P. - Il faut des actions, pas seulement des déclarations. Il faut une lutte dure pour changer les mentalités, et aussi et surtout, confronter les pratiques discriminatoires au niveau de l'emploi, du logement, de l'éducation. Souvent, ces discriminations ne sont pas ouvertement racistes. Par exemple, on ne reconnaît pas les diplômés des personnes qui n'ont pas étudié au Canada, mais si on regarde la réalité, on sait très bien qu'une très grande partie des chômeuses et des chômeurs sont racisés. On peut alors dire qu'on impose une discrimination raciale par la bande...

P.B. - Lutter contre le racisme, c'est lutter contre le capitalisme...

W.P. - C'est vrai, ce ne sont pas seulement les populations racisées qui souffrent de l'inégalité qui est une partie inhérente du capitalisme. Cela ne change pas le fait que celles et ceux qui sont discriminés pour la couleur de leur peau ou d'autres marqueurs sont particulièrement désavantagés. Ceci fait que l'oppression raciste s'ajoute à l'exploitation capitaliste, comme d'ailleurs le patriarcat fait en sorte que les femmes sont surexploitées à cause de leur genre. C'est l'ensemble de ces systèmes d'oppression qu'il faut combattre. Au niveau du débat sur le racisme, il faut prendre le taureau par les cornes et confronter le fait que lorsqu'on ose faire allusion au spectre du racisme, on vous accuse de faire du « *Quebec bashing* ». Le Québec ne détient pas le monopole de la xénophobie, mais la culture du déni semble être une drogue puissante dans le royaume du « Je me souviens ».